



Les CP et CE1 « à douze élèves » vont-ils permettre de réduire les inégalités de l'école française ?

Les défis de l'école 5/5: la mesure phare de Macron arrive « à maturité ». Est-ce assez? Article réservé aux abonnés

Personne ne s'est étonné que le ministre de l'éducation réserve son « déplacement de rentrée », lundi 2 septembre, à une école de l'éducation prioritaire pour visiter des classes de CP et de CE1 dédoublées

. Ni même qu'il soit accompagné pour l'occasion, à Clichy-la-Garenne (Hauts-de-Seine), par le chef du gouvernement. Il fallait au moins ça pour symboliser la place prise par les dédoublés de classe dans le paysage éducatif et politique.

En trois rentrées, les « classes à douze », promesse de campagne du candidat Macron, sont devenues la référence en matière de politique d'égalité des chances. La

« mesure sociale » par excellence. Leur déploiement arrive « à maturité », selon la formule de Jean-Michel Blanquer : 300 000 élèves en bénéficient aujourd'hui, soit 20 % d'une classe d'âge. Quelque 10 800 classes de CP et de CE1 ont été créées en deux années scolaires. La

« montée en puissance » a été rapide, reconnaissent tous les observateurs de l'école.

Partout ? A quelques dizaines de kilomètres à vol d'oiseau de l'école Toussaint-Louverture où a eu lieu le déplacement officiel, l'étape de la généralisation n'est pas tout à fait atteinte : il manque 10 % des classes à dédoubler en Seine-Saint-Denis, a reconnu Daniel Auerlot, le recteur de l'académie de Créteil, le 29 août lors d'une conférence de presse. Cela concerne des classes de CE1 des réseaux d'éducation prioritaire (REP), et

« uniquement des endroits où il n'y a pas de possibilités physiques de dédoubler », a précisé le recteur.

Du point de vue statistique, cela pèse peu. Mais symboliquement, ça pose question : la Seine-Saint-Denis, avec ses 80 réseaux d'éducation prioritaire, est le cœur de cible du dispositif. Sa démographie scolaire est à la hausse. Les inégalités de traitement y sont dénoncées comme criantes.

« Le moins bien doté des établissements parisiens est mieux doté que le plus doté des établissements de la Seine-Saint-Denis », peut-on lire dans le rapport parlementaire qui, en mai 2018, a offert une photographie des services publics dans ce département. Le ministère a beau avoir nuancé l'affirmation – en défendant un bilan positif en termes de créations d'emplois –, la petite phrase a laissé des traces dans les « salles des profs ».

Problèmes de locaux

« Et nous, alors ? », s'interroge-t-on dans les écoles où les dédoublés coïncent.

« Il faut être pragmatique, j'ai de la place pour dédoubler mes CP, mais pas pour le niveau d'après », témoigne, sous couvert d'anonymat, la directrice de l'une d'entre elles. Ce problème de locaux n'est pas nouveau : bon nombre d'écoles – et pas seulement en Ile-de-France – s'y sont confrontées dès la rentrée 2017. Certaines ont divisé les classes en deux, à l'aide de cloisons. D'autres se sont « délocalisées » dans des bâtiments provisoires. D'autres, encore, ont fait le choix de la « co-intervention » : placer dans une même salle deux enseignants face à vingt-quatre élèves, plutôt qu'un seul face à douze. Un

« pis-aller », disent les enseignants.

« Mais nous, nous ne pouvons pas pousser les murs », reprend la directrice. Le rectorat leur a octroyé des moyens supplémentaires pour mettre en place des

« temps de dédoublements » à défaut de dédoublements à part entière. De quoi

« faciliter le travail en équipe, dit-elle. Mais avec les parents, c'est plus compliqué : ils entendent parler des classes à douze partout, et ne comprennent pas pourquoi leurs enfants n'en bénéficient pas. Cela finit par générer un sentiment d'injustice alors que la mesure vise, précisément, à y remédier ».

Le défi pour le système éducatif est bien celui-là : enquête après enquête, et alors que s'annonce en décembre une nouvelle édition du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), l'école française se voit reprocher son fonctionnement inégalitaire – quand d'autres pays sont parvenus à le corriger en partie. Les chercheurs ont beau rappeler qu'à elle seule, l'école ne peut pas tout, le diagnostic, au regard des chiffres, est sans appel : près de 40 % des élèves issus de milieux défavorisés sont en difficulté. Et seulement 2 % d'entre eux peuvent prétendre au titre de premier de la classe. A l'inverse, seuls 5 % des élèves d'un milieu favorisé sont classés parmi les plus faibles. En France, les destinées scolaires peuvent encore se prédire au berceau.

L'idée, partagée en Macronie, que « faire du préventif vaut mieux que du curatif » ne peut, dans ce contexte, que trouver un écho favorable. D'autant que quarante années de politique d'éducation prioritaire n'ont pas apporté les effets escomptés. En tout cas pas du point de vue de la taille des classes : l'effectif moyen en 2015, dans les écoles de l'éducation prioritaire, s'établissait à 22,7 élèves par classe, soit seulement 1,4 élève de moins qu'hors éducation prioritaire.

« Les élèves en difficulté sont clairement tirés vers le haut »

Dans leurs « classes à douze » (parfois « à quatorze », voire « à seize »), les professeurs des écoles le disent : on se sent bien, on travaille mieux. On rattrape

« certains retards », on comble « une partie du fossé ». « Je peux repérer rapidement les élèves qui ont besoin d'aide, et cette aide, je peux la leur apporter immédiatement », témoigne une enseignante dans l'Est. « Les collègues ne tarissent pas d'éloges sur les élèves qu'ils voient arriver en CE1, confie cet autre enseignant, affecté, lui, à Paris.

Les élèves en difficulté sont clairement tirés vers le haut. Pour combien de temps ? Cela reste à voir... »

Une première évaluation officielle des dédoublements, communiquée en janvier, a révélé des progrès chez les écoliers mais dans la

« fourchette basse » de ce à quoi l'on pouvait s'attendre. Cela peut-il suffire à déjouer les déterminismes ? Pas si les dédoublements ne durent que le temps d'un quinquennat, répondent les observateurs de l'école, et qu'ils font

« gonfler » le nombre d'élèves aux autres niveaux de la scolarité. Pas s'ils ne font pas bouger les pratiques en classe, les gestes professionnels, disent les chercheurs, pour qui la clef de la réussite dépend moins des effectifs que de la manière dont on enseigne.

« Et certainement pas si l'école est seule à devoir relever le défi des inégalités », fait valoir Catherine da Silva, enseignante en Seine-Sainte-Denis et porte-parole locale du SNUipp-FSU. Elle cite l'exemple d'une élève qui a bénéficié d'une scolarisation en CP et en CE1 dédoublés, mais dont la famille est aujourd'hui à la rue.

« Cette fillette dort aux urgences

[dans un hôpital]. Elle n'a pas pu faire sa rentrée en CE2. Ce type de situation montre bien que la prise en charge des inégalités appelle une réponse politique globale. »

D'autant que les dédoublements ne ciblent qu'une partie des élèves défavorisés, fait observer Louis Maurin, de l'Observatoire des inégalités. Selon ses calculs, quasiment 70 % des enfants en principe concernés au regard de la catégorie socio-professionnelle de leurs parents, parce qu'ils ne sont pas scolarisés en éducation prioritaire, échappent à ce

« filet pédagogique ». Le chercheur Pierre Merle évoque, lui aussi, une

« majorité du public-cible laissé de côté ». « On n'a jamais autant dénoncé, publiquement, les inégalités qui minent l'école, dit-il, mais on fait silence sur la question des rythmes scolaires ou de la mixité dans les collèges, pourtant cruciales dès lors qu'un gouvernement veut faire œuvre de justice sociale. »

Rue de Grenelle, on fait valoir les autres mesures d'égalité des chances déployées – à commencer par l'instruction rendue obligatoire à 3 ans, mais aussi le dispositif « devoirs faits », le « plan mercredi », les « petits-déjeuners gratuits », les « cités éducatives »...

« Sur le terrain, on a parfois le sentiment que la surenchère d'annonces veut masquer l'étendue du problème », souffle Claire Billès, porte-parole du SNUipp-FSU dans l'académie d'Aix-Marseille.

« Bon nombre d'écoles du centre-ville de Marseille, parce qu'elles doivent ouvrir des classes dédoublées, ne peuvent pas scolariser tous les enfants qui y étaient inscrits, constate-t-elle. Et quand les écoles ne sont pas sursaturées, c'est la problématique de la vétusté ou de l'insalubrité qui refait surface ! »

Le rectorat de Marseille défend, lui, un « bon bilan »

: l'intégralité des 1 235 classes concernées par la mesure, dont 669 à Marseille, sont aujourd'hui dédoublées.

Un nouveau cap a été fixé par le chef de l'Etat au sortir du « grand débat » : après les CP et les CE1

« à douze », c'est, d'ici la fin du quinquennat, les grandes sections de maternelle qu'il veut voir dédoublées dans les territoires défavorisés. Sur ce point-là, l'académie de Créteil peut se prévaloir d'une longueur d'avance : 80 classes de ce type y ont accueilli leurs premiers élèves, le 2 septembre.

Mattea Battaglia